



2 bis Avenue Pierre de Coubertin
38170 Seyssinet-Pariset

Spineway

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Spineway

SA à conseil d'administration
RCS Lyon B 484 163 985

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Spineway,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Spineway relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 1.3 : *Continuité d'exploitation* de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 5 402 milliers d'euros, ont fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.4.1.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés qui indique les principes de comptabilisation et d'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons vérifié la conformité de la méthode retenue par la société avec le règlement ANC n°2020-01, examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et vérifié le caractère raisonnable de ces estimations. Nous nous sommes assurés que le paragraphe 2.4.1.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.
- Comme indiqué dans le paragraphe 2.4.2.1 « Frais de recherches et de développement » de l'annexe aux comptes consolidés, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque l'ensemble des critères d'activation prévus par les règles et principes comptables français sont respectés. Nous avons vérifié la conformité de la méthode retenue par la société avec le règlement ANC n°2020-01 pour déterminer les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement, nous avons apprécié le caractère raisonnable des modalités d'évaluation de ces frais, notamment, les prévisions d'activité et de profitabilité ainsi que les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement. Nous nous sommes assurés que le paragraphe « frais de recherches et de développement » de l'annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le commissaire aux comptes

Mazars Gourgue

Seyssinet-Pariset, le 19 février 2024

DocuSigned by:
Bertrand CELSE
9E121A49E74144D...

Bertrand Celse

Associé

**COMPTES CONSOLIDES
GROUPE SPINEWAY**

AU 31/12/2023

Bilan annuel consolidé

BILAN ACTIF CONSOLIDE

Comptes consolidés

	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	9 265	9 303
<i>Ecart d'acquisition</i>	5 402	5 402
Immobilisations corporelles	2 405	1 777
Immobilisations financières	4 488	4 491
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	16 159	15 571
Stocks et en-cours	4 402	3 929
Créances clients et comptes rattachés	2 718	1 884
Autres créances et comptes de régularisation	1 234	787
Trésorerie	1 799	5 525
Actif Circulant	10 153	12 125
TOTAL ACTIF	26 311	27 696

BILAN PASSIF CONSOLIDE

Comptes consolidés

	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	286	182
Primes d'émission, de fusion, d'apport	27 043	24 502
Réserves et résultat consolidé	-8 275	-2 676
Autres		
Capitaux propres - Part du groupe	19 054	22 008
Intérêts minoritaires		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges	286	238
Emprunts et dettes financières par nature	2 603	1 430
Fournisseurs et comptes rattachés	2 816	2 535
Autres dettes et comptes de régularisation	1 553	1 485
Dettes	6 971	5 449
TOTAL PASSIF	26 311	27 696

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Comptes consolidés

	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	10 519	7 432
Total Autres produits d'exploitation	842	1 217
Reprises amortissements exploitation	46	53
Reprises provisions exploitation	670	522
Compte de liaison exploitation	0	0
Produits d'Exploitation	1 558	1 792
Achats et variation de stocks	3 309	2 320
Autres achats et charges externes	5 585	3 699
Impôts et taxes	108	148
Charges de personnel	5 734	4 875
Dotations aux amortissements exploitation	859	565
Dotations aux provisions exploitation	991	469
Autres charges d'exploitation	7	358
Charges d'Exploitation	16 594	12 434
Résultat d'Exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-4 517	-3 210
Dotations aux amortissements des écarts d'acq.		
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-4 517	-3 210
Produits Financiers	6	231
Charges Financières	1 041	46
Résultat Financier	-1 035	184
Résultat courant avant impôt	-5 552	-3 026
Résultat exceptionnel	-957	-112
Impôts dus sur les bénéficiaires et assimilés		
Impôts différés		
Résultat Net des Entreprises Intégrées	-6 510	-3 137
Quote-part résultats des mises en équivalence		
Résultat Net de l'Ensemble Consolidé	-6 510	-3 137
Résultat Net part du groupe	-6 510	-3 137
Résultat hors groupe		
Résultat par action	-0,00040829 €	-0,00000014 €
Résultat dilué par action	-0,00040829 €	-0,00000014 €

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

VARIATION CONSOLIDÉE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Résultat Net part du groupe	Réserves	Subventions d'investissement	Provisions réglementées	Réserves de conversion	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE
Solde Décembre 2021	1 576	21 617		-2 292			-20	20 880
Décalage ouverture clôture							0	
Mouvements de périmètre	0	0		119	0	0	0	119
Mouvements sur le capital	-1 394	2 885		3 009	0	0	0	4 500
Résultat Net part du groupe			-3 137				0	-3 137
Dividendes (-)							0	
Dividendes versés par ME							0	
Subventions d'investissement	0	0		0	0	0	0	0
Provisions réglementées							0	
Stock option							0	
Variations en KP	0	0		0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0		0	0		391	391
Autres mouvements				-745			0	-745
Solde Décembre 2022	182	24 502	-3 137	91			371	22 008
Décalage ouverture clôture	0	0		0			0	0
Mouvements de périmètre	0	0		0	0	0	0	0
Mouvements sur le capital	-1 531	1 531		0	0	0	0	0
Affectation de résultat		-787	3 137	-2 351			0	-6 510
Résultat Net part du groupe			-6 510				0	-6 510
Dividendes (-)							0	
Dividendes versés par ME							0	
Subventions d'investissement	0	0		0	0	0	0	0
Provisions réglementées							0	
Stock option							0	
Variations en KP	0	0		0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0		0	0		122	122
Autres mouvements	1 635	1 797		3			0	3 435
Solde Décembre 2023	286	27 043	-6 510	-2 256			491	19 054

Tableau de flux de trésorerie consolidé

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Comptes consolidés

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	-6 510	-3 137
Amortissements et provisions (hors stocks)	1 134	429
Charges sans impact sur le résultat	-9	-97
Charges financières sans impact sur le résultat	963	
Plus ou moins value de cession		130
Capacité d'autofinancement	-4 422	-2 675
var stocks	-473	-380
var créances clients	-834	520
var autres créances / autres dettes	-380	578
var dettes fournisseurs	281	339
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	-5 827	-1 620
Acquisition d'immobilisations		-12 273
R&D activée	-668	
Instruments immobilisés	-547	
Lignes de production	-247	-
Incidence des variations de périmètres		2 078
Autres variations	71	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-1 392	-10 195
Augmentations principalement liées au capital et emprunts obligataires	2 800	4 209
<i>Augmentation de capital (nette des frais d'augmentations de capital)</i>		4 487
<i>Emprunts obligataires émis</i>	2 800	4 000
<i>Emprunts obligataires intégrés au capital</i>		-4 500
<i>Augmentation des comptes courants</i>		222
Instruments de trésorerie nets (MCNE et Billets de trésorerie)	-199	66
Autres remboursements	891	-558
<i>Dont encaissement de nouveaux d'emprunts</i>	1 500	-
<i>Dont remboursement d'emprunts</i>	-609	-411
<i>Remboursement tiers COFACE</i>		-147
Remboursement des comptes courants	-	-
Actions propres	-	0
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	3 492	3 717
Incidence des variations des cours des devises		-268
Variation de la trésorerie	-3 726	-8 366
Trésorerie d'ouverture	5 525	13 890
Trésorerie de clôture	1 799	5 525

Notes annexes aux comptes consolidés

Les présents comptes consolidés du groupe SPINEWAY portent sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Tous les montants sont exprimés en millier d'euros sauf mention contraire.

Les comptes consolidés ont été constitués comme si le groupe avait toujours existé.

Ce document est rédigé en anglais et en français. En cas de divergence, la version française prévaudra.

Note 1. Présentation du Groupe et des évènements majeurs

1.1 Information relative au Groupe

Les présents états financiers consolidés comprennent SPINEWAY, sa filiale américaine SPINEWAY INC, la société DISTIMP et la société SPINE INNOVATIONS qui a été acquise le 21 juillet 2022 (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Spineway SA est une société anonyme à conseil d'administration, de droit français, mère du groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 484 163 985. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 7, allée Moulin Berger – 69130 Ecully.

Spineway Inc est une société de droit américain, créée le 1^{er} août 2016, au capital de 500 K\$ dont le siège social est situé au 990 Biscayne Blvd, à Miami, en Floride, aux États Unis.

La société DISTIMP est une société par actions simplifiée unipersonnelle, de droit française, filiale du Groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 843 516 782. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 7, allée Moulin Berger – 69130 Ecully.

La société Spine Innovations est une société par actions simplifiée (société à associé unique), de droit français, filiale du Groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 887 534 501. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 11 rue St Jean de Dieu – 69007 Lyon.

Le Groupe est spécialisé dans les implants du rachis. Il conçoit, développe et commercialise une gamme d'implants chirurgicaux de pointe utilisés à tous les niveaux de la colonne vertébrale (lombaire, thoracique et cervicale).

L'utilisation de ces implants chirurgicaux est indiquée par des chirurgiens spécialisés en orthopédie ou neurochirurgie, après diagnostic de pathologie sévère nécessitant une intervention chirurgicale de correction et de stabilisation de la colonne vertébrale de leurs patients.

1.2 Évènements 2023

- Un chiffre d'affaires en hausse de 42%

Spineway enregistre un chiffre d'affaires 2023 de 10,5 M€, en progression de 42% par rapport à 2022. Cette croissance est portée par la bonne performance commerciale des produits Distimp et l'intégration des ventes de Spine Innovations, acquise en juillet 2022.

- Obtention d'un Prêt Participatif Relance (PPR) innovation d'un montant de 1,5 M€

En support de sa stratégie d'innovation et de ses investissements R&D, le Groupe a obtenu un Prêt Participatif Relance (PPR) d'un montant d'1,5 M€ d'une durée de 8 ans au titre de son statut d'entreprise innovante. Cet apport significatif de trésorerie constitue une première étape, pour absorber les développements en cours.

- Conclusion d'un contrat de financement obligataire avec obligations convertibles en actions d'un montant de 10,99 M€

La Société a conclu, en date du 24 mai 2023, un contrat d'émission et de souscription d'obligations convertibles en actions (OCA) pour un montant nominal maximum total de dix millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (10.990.000 €) et une durée de 24 mois.

Les caractéristiques détaillées du financement figurent en annexe du communiqué de presse du 25 Mai 2023 et sont également disponibles sur le site internet de la Société.

La mise en œuvre du contrat Negma s'est traduite par des charges financières pour un total de 963 K€. Ces charges financières sont le reflet de clauses contractuelles s'étant accompagnées de création d'actions nouvelles additionnelles sans impact de trésorerie. Ces charges correspondent au « commitment fee » (commission d'engagement) à la signature du contrat, aux intérêts de souscription de tranches (9%), et au mécanisme de compensation (entrant en vigueur lorsque le cours de bourse est inférieur au nominal), le groupe ayant opté pour un apurement de cette compensation par création d'actions nouvelles afin de ne pas pénaliser la trésorerie.

- Renforcement des fonds propres et regroupement d'actions

La conversion des obligations convertibles ou échangeables en actions ordinaires nouvelles ou existantes sur la période allant du 5 juin au 9 novembre 2023 a engendré une augmentation de capital de 1 412 809.37 euros par la création de 28 256 048 actions de 0,05 euro et une prime d'émission de 1 021 896 euros.

En date du 10 novembre 2023, sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, Spineway a procédé à une réduction de capital se traduisant par la réduction de la valeur nominale juridique de l'action de 0.05 euros à 0,002 euro. A l'issue, le capital social a été ramené de 1 594 912.30 euros à 63 796.49 euros et est composé de 31 898 245 actions de 0.002 euros de valeur nominale chacune.

Du 13 novembre au 31 décembre 2023, la conversion des obligations convertibles ou échangeables en actions ordinaires nouvelles ou existantes a engendré une augmentation de capital 222 255.65 euros par la création de 111 131 317 actions de 0.002 euros chacune et une prime d'émission de 775 244.35 euros.

Le capital au 31 décembre 2023 se monte à 286 059.11 euros et est composé de 143 029 563 actions de 0,002 euro chacune.

- Plan stratégique de croissance du groupe

Spineway poursuit sa stratégie de croissance organique afin de profiter de synergies croisées entre les différentes entités du groupe acquises depuis juin 2021 d'une part et le lancement d'une gamme premium d'implants et d'instruments pour adresser plus largement le segment des pathologies dégénératives du rachis d'autre part. Cette stratégie vise à renforcer son positionnement sur le marché français et européen et saisir de nouvelles opportunités à l'export dans des pays avec des potentiels en valeur importants ou à plus forte rentabilité. La mise en œuvre de ce plan dépend des délais d'homologation à l'export, qui peuvent-être assez longs.

- Participation IMS

La société a initié la procédure de reconnaissance de la décision du tribunal arbitral de Genève aux Etats-Unis, IMS ayant son siège dans le Delaware. IMS n'ayant pas répondu à la « petition », Spineway a poursuivi les démarches aux US de mise en défaut d'IMS, préalable à toute démarche de recouvrement. L'exécution de la décision passe par la reconnaissance de la sentence par les autorités judiciaires de l'État du Delaware, lieu du siège de la société Strategos. La sentence a ainsi été reconnue en première instance mais la société Strategos a introduit un recours devant la juridiction suivante : United States District Court for the District of Delaware. Les plaidoiries en lien avec la requête devant le United States District Court for the District of Delaware ont eu lieu le 30 novembre 2023. La décision est attendue en 2024 ce qui permettra d'initier la procédure effective de recouvrement. A ce jour, il n'existe aucun indice de perte de valeur des titres IMS.

1.3 Continuité d'exploitation

L'activité de Spineway induit un besoin en fonds de roulement important lié aux délais d'encaissements des créances clients, établissements de santé en France et distributeurs hors France, et un niveau de stocks élevé rendu nécessaire par la disponibilité des gammes d'implants et des besoins conséquents en instrumentation avec le lancement de gammes Premium et l'intégration de nouvelles gammes chez des clients existants ou nouveaux.

La continuité d'exploitation 2023 du Groupe est ainsi basée sur :

- Le niveau de trésorerie à la clôture qui s'élève à 1.8 M€ ;
- Des hypothèses :
 - D'encaissements liées au budget de chiffre d'affaires ;
 - De délais de livraisons contractuels des fournisseurs de production, étant noté que sur 2023 le groupe a été pénalisé par des retards de livraisons de ses sous-traitants ;
 - D'économies de dépenses en lien avec le déploiement du plan d'austérité acté début janvier 2024 (cf note 1.4).
- D'apports importants en trésorerie :
 - Pour l'essentiel des financements garantis dans le cadre du contrat Negma (cf note 1.2) ;
 - Dans une moindre mesure de recherche additionnelle de financements bancaires en cours mais non encore contractualisée.

1.4 Évènements post-clôture

○ Regroupement d'actions

Lors de sa réunion du 4 janvier 2024, le Conseil d'administration de Spineway a décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions composant le capital social de Spineway approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2023 aux termes de sa 3ème résolution.

Les principales modalités sont les suivantes :

- Base de regroupement : échange de 2 000 actions anciennes de 0,002 euro de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 4,00 euros de valeur nominale.
- Nombre d'actions soumises au regroupement : la totalité des actions composant le capital de Spineway, soit 154 696 229 actions de 0,002 euro de valeur nominale chacune.
- Nombre d'actions post regroupement : 77 348 actions nouvelles de 4,00 euros de valeur nominale chacune.

Calendrier indicatif des opérations de regroupement

Période d'échange des actions	
25 janvier 2024	Début des opérations d'échange
26 février 2024	Fin des opérations d'échange
Opérations de regroupement	
26 février 2024	Dernière cotation des actions anciennes de la cote d'Euronext Growth (code ISIN : FR001400BVK2)
27 février 2024	Première cotation des actions nouvelles sur Euronext Growth (code ISIN : FR001400N2P2)
29 février 2024	Livraison des actions nouvelles
Gestion des rompus	
27 février 2024	Début de l'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers
28 mars 2024	Date butoir de l'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers

- Plan d'austérité

Le Conseil d'Administration du 4 janvier 2024 a acté de la mise en place d'un plan d'austérité afin de permettre au groupe de s'inscrire dans une dynamique la plus rapide possible de retour à la rentabilité absolument nécessaire à la pérennisation des besoins de trésorerie et au déploiement de son plan stratégique d'innovation et de pénétration de nouveaux marchés.

Ce plan d'austérité s'accompagne de diverses mesures dont un plan d'économie de dépenses de fonctionnement et un volet social de réduction de plus de 11% des effectifs sur le 1^{er} trimestre 2024.

Note 2. Principes comptables et règles de consolidation

2.1 Base d'établissement des comptes

Les présents comptes consolidés relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par Conseil d'Administration en date du 6 février 2024.

2.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.

Les règles et méthodes comptables appliqués sont conformes au règlement ANC n° 2020-01 applicable depuis le 1^{er} janvier 2021.

Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

2.3 Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale,
- Les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle,
- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les filiales ou participations non significatives et sur le point d'être cédées ne sont pas consolidées.

Les présents états financiers consolidés comprennent SPINEWAY, sa filiale américaine SPINEWAY Inc, détenue à 100%, sa filiale française la société DISTIMP détenue à 100% depuis le 25 juin 2021 et sa filiale française Spine innovations détenue à 100%. Les 3 filiales sont consolidées par intégration globale.

2.4 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Coûts historiques ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

2.4.1 Retraitement de consolidation

Ainsi, après harmonisation, les règles suivantes sont respectées :

- Utilisation des états financiers au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- Application de méthodes homogènes pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- Élimination des opérations réciproques de l'ensemble consolidé.

2.4.1.1 Écart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Immobilisations incorporelles » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective et le Groupe identifie, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur. Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Un test de dépréciation global sur la valeur de l'actif net est ainsi effectué. Cet actif inclut les écarts d'acquisition. Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable de l'actif net, celui-ci est ramené à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation serait le cas échéant affectée à l'écart d'acquisition.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

Les impairement tests n'ont conduit à constater aucune dépréciation au titre de cet exercice. Il est toutefois à noter que les résultats présentent une sensibilité importante aux hypothèses opérationnelles et actuarielles.

2.4.1.2 Écart de conversion

Les comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro ont été convertis en application de la méthode du coût historique. Conformément à cette méthode, la conversion s'effectue de la manière suivante :

- Les éléments non monétaires, y compris les capitaux propres, sont convertis au cours historique, c'est-à-dire au cours de change à la date d'entrée des éléments dans l'actif et le passif consolidés ;
- Les éléments monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture ;
- Les produits et les charges sont, en principe, convertis au cours de change en vigueur à la date où ils sont constatés ; en pratique, ils sont convertis au taux moyen de l'année.

2.4.1.3 Impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Si les montants sont significatifs.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements deviennent certains.

Les retraitements d'impôt sur les sociétés étrangères sont effectués au taux d'imposition du pays concerné. Le taux d'imposition aux États-Unis est progressif et dépend de nombreux facteurs (montant des pertes antérieures...).

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles et des déficits fiscaux sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de chaque exercice.

Sur les périodes présentées, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

2.4.2 Principes comptables

2.4.2.1 Frais de Recherches et Développement

Les coûts sont immobilisés seulement si les projets initiés répondent aux critères suivants :

- Le projet ou process est clairement défini et les coûts afférents sont mesurés de façon fiable et identifiés clairement,
- La faisabilité technique est démontrée
- Le produit ou processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,
- Les actifs sont générateurs d'avantages économiques futurs,
- Les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

La société, depuis le second semestre 2019, remplit l'ensemble des critères d'activation des projets de développement.

Les coûts de développements éventuellement engagés pour des projets qui ne correspondraient pas à ces critères seraient comptabilisés au compte de résultat dès leur engagement.

Les dépenses de développement comprennent des coûts directs et indirects engagés sur les projets et notamment les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens ainsi que des coûts de sous-traitance engagés pour les activités de développement.

L'effort de développement donne lieu sur l'exercice à la constatation d'une production immobilisée de frais de développement dans le compte Immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 668 320.91 euros au titre de 2023 contre 874 086 euros sur 2022.

Lorsque les frais seront activés, ils seront amortis linéairement sur 5 ans.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits à l'actif du bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Il est rappelé que, conformément aux règles françaises en la matière, l'existence à l'actif du bilan de coûts de développement non encore amortis et supérieures au montant des réserves libres fait obstacle à la distribution.

2.4.2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Frais de développement : 3 à 5 ans
- Frais d'enregistrement : 5 ans, il s'agit de frais d'homologation
- Concessions, logiciels : 1 à 2 ans
- Logiciel de gestion : 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 8 à 10 ans (brevets)
- Mat tests/essais : 1 à 2 ans
- Matériel et outillages industriels : de 3 à 7 ans, dont kits d'instruments mis à disposition des clients.
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Un changement d'estimation a été opéré sur les immobilisations corporelles sur les Kits d'instruments.

Les frais d'agrément sont immobilisés lorsqu'il s'agit de l'acquisition de dossiers d'agrément déjà existants et détenus par des tiers.

Crédit-bail :

Les biens en crédit-bail sont comptabilisés en immobilisations corporelles en contrepartie d'une dette financière de même montant. Les biens correspondants sont amortis sur une durée d'utilité identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre.

Les amortissements du CB en cours sont linéaires sur la durée du contrat.

L'activation de contrats de crédit-bail conduit, s'ils sont significatifs, à la constatation d'impôts différés le cas échéant.

2.4.2.3 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- Des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- De dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire est la valeur d'utilité qui représente ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir la participation si elle avait à l'acquérir. Parmi les éléments qui peuvent être pris en considération : rentabilité, perspective de rentabilité, capitaux propres, etc., ...

2.4.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat ainsi que les autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

Les stocks sont composés principalement de marchandises destinées à la vente.

La société revoit et ajuste ses valeurs de stocks (arrivée en fin de péremption de certains lots de produits) et notamment :

- Dépréciation à 100% des produits périmés, obsolètes, rebuts, produits inutilisables (marquage CE 0434) et dont la péremption est inférieure à 1 an
- Dépréciation à 50% des péremptions entre 1 et 2 ans
- Dépréciation entre 95% et 100% des stocks à rotation lente
- Dépréciation à 91% des produits isolés.

2.4.2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée. Dans le cadre de son activité, le Groupe finance son BFR par l'utilisation d'outils court terme, à savoir des mobilisations de créances nées à l'étranger (MCNE).

Les provisions pour dépréciations des créances clients sont déterminées sur la base :

- Des risques constatés sur les clients, en contentieux, en règlement judiciaire et en liquidation judiciaire (comptabilisation en dépréciation).
- D'une analyse au cas par cas de la situation de chaque client, associée à la situation des pays concernés.

2.4.2.6 Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.4.2.7 Engagements de retraite

Le Groupe a opté pour la méthode préférentielle : les engagements des sociétés du Groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges.

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

La méthode de calcul retenue reste identique à l'exercice précédent. Les hypothèses de calcul sont détaillées dans la note 3.10.

2.4.2.8 Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge. Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Les avances et garanties reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées en dettes financières

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

2.4.2.9 Chiffre d'affaires

Pour les ventes directes aux hôpitaux (essentiellement France), le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert de propriété des marchandises aux clients. Dans la plupart des cas, le client, hôpital ou clinique, déclare à la société les références consommées dans le cadre de stocks déposés en consignation ou en prêt. Il est alors procédé à une facturation des produits consommés. Le chiffre d'affaires est constaté au moment de la facturation.

Pour le chiffre d'affaires des distributeurs étrangers, la comptabilisation est faite en fonction des règles INCOTERM. Un ajustement est calculé, si nécessaire, pour prendre en compte les conditions spécifiques de transfert de propriété définies dans les commandes ou accords contractuels.

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation après déduction des remises ou rabais commerciaux. Les refacturations des frais de transport sont également incluses dans le chiffre d'affaires.

2.4.2.10 Contrats de location

Le Groupe a recours à des contrats de location longue durée concernant la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

2.4.2.11 Honoraires

Les honoraires des commissaires aux comptes français s'élèvent, pour l'exercice 2023, à 44 K€ pour l'ensemble des entités du Groupe.

2.4.2.12 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes et aux charges financières liées au « subscription discount » contractuel.

2.4.2.13 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

2.4.2.14 Crédits d'impôts

En application du principe général de prédominance du fond sur la forme aux comptes consolidés et, en particulier, de retraitement des écritures de nature fiscale prévus au règlement ANC 2020-01, les crédits d'impôt (crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt innovation) sont présentés dans la rubrique « Autres produits ».

2.4.2.15 Résultat par action

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Conformément à la méthode du « rachat d'actions », le résultat dilué par action s'obtient en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

2.5 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction du groupe ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs corporels et incorporels, notamment les frais de R&D.
- Le calcul des impôts différés.
- L'évaluation des provisions.

2.6 Informations sectorielles

Le Groupe a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à la conception, fabrication et la commercialisation des gammes d'implants et d'ancillaires (instruments) chirurgicaux innovants destinés à traiter les pathologies sévères de la colonne vertébrale.

Note 3. Notes sur le bilan consolidé

3.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes	Ouverture	Acquisition	Activation immo en cours	Dotation d'exploitation	Augmentations	Autres mouvements et écarts de conversion
Actionnaires - Capital souscrit non appelé	0					0
Ecart d'acquisition brut	5 402					
Frais de recherche & développement	961		190		190	
Logiciels, concessions, brevets	2 346	1			1	
Autres immobilisations incorporelles	16					
Immobilisations incorporelles en cours	1 511	668	-185		483	-317
Immobilisations incorporelles brutes	10 235	669	5		674	-317

Amortissements et provisions	Ouverture	Acquisition	Activation immo en cours	Dotation d'exploitation	Augmentations	Autres mouvements et écarts de conversion
Frais de recherche - Amort.	223			188	188	
Concessions, brevets - Amort.	693			207	207	
Autres immobilisations incorporelles - Amort.	16			0	0	
Frais de recherche - Prov.				317	317	-317
Amortissements et provisions	932			712	712	-317

Valeurs nettes	Ouverture	Acquisition	Activation immo en cours	Dotation d'exploitation	Augmentations	Autres mouvements et écarts de conversion
Actionnaires - Capital souscrit non appelé	0					0
Ecart d'acquisition brut	5 402					
Frais de recherche & développement	738		190	-505	-315	317
Logiciels, concessions, brevets	1 653	1		-207	-207	
Autres immobilisations incorporelles	0			0	0	
Immobilisations incorporelles en cours	1 511	668	-185		483	-317
Immobilisations incorporelles nettes	9 304	669	5	-712	-38	0

La ventilation par secteur d'activité et zone géographique ou monétaire (représentant plus de 10 % du total consolidés) sur les immobilisations ne trouve pas à s'appliquer compte tenu du caractère non significatif des actifs de la filiale US. Les frais d'homologations représentent le coût supporté par le groupe pour acquérir des autorisations de commercialisation déjà existantes et ainsi éviter le coût de montage du dossier.

Écart d'acquisition de la société DISTIMP

La société SAS DISTIMP acquise à 100% le 25 juin 2021 pour 580 K€ frais d'acquisition inclus a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition, ajusté le cas échéant de earn-out payables sur la base des comptes au 30 juin en 2022, 2023 et 2024. Ces earn-out sont fonction du chiffre d'affaires réel, de la marge brute, du Besoin en Fonds de Roulement et d'enveloppe de dépenses spécifiques à l'activité (coûts réglementaires, prêts de kits d'instruments) constatés à fin juin.

Ainsi, l'écart d'acquisition est ajusté chaque année quand un earn-out est à payer sur l'exercice concerné. Aucun complément n'est dû au 31 décembre 2023.

Écart d'acquisition de la société Spine Innovations

La société SPINE INNOVATIONS acquise à 100% le 21 juillet 2022 pour 5 430 K€ frais d'acquisition inclus a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition ajusté le cas échéant d'un éventuel complément de prix basé sur le niveau du chiffre d'affaires et de marge du 01/07/2023 au 30/06/2024, et plafonné à 2 M€.

Le Groupe estime qu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ces écarts d'acquisition procureront des avantages économiques au groupe. Ainsi ces derniers ne sont pas amortis. La société effectuera un test de dépréciation chaque année afin de s'assurer de la juste valeur de l'écart d'acquisition.

3.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Constructions	146	68			214
Installations techniques	4 191	741	-50	-4	4 878
Installations techniques en crédit bail	55				55
Autres immobilisations corporelles	491	33		2	526
Immobilisations corporelles en cours	495	300		-75	720
Avances et acomptes sur immos corp.		22			22
Immobilisations corporelles brutes	5 378	1 165	-50	-78	6 415

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Constructions - Amort.	99	10			109
Installations techniques - Amort.	3 060	412	-51	-4	3 418
Installations techniques en crédit bail - Amort.	6	8			14
Autres immobilisations corporelles - Amort.	435	34			469
Amortissements et provisions	3 601	464	-51	-4	4 010

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Constructions	47	58			105
Installations techniques	1 131	328	1	0	1 460
Installations techniques en crédit bail	49	-8			41
Autres immobilisations corporelles	56	0		2	57
Immobilisations corporelles en cours	495	300		-75	720
Avances et acomptes sur immos corp.		22			22
Immobilisations corporelles nettes	1 777	701	1	-74	2 405

Les installations techniques correspondent principalement à des kits d'instruments mis en dépôt ou en prêt chez les clients.

3.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Titres de participation	4 420				4 420
Créances rattachées à des participations (ANC)	0	0		0	0
Dépôts et cautionnements (ANC)	71		-2		68
Autres immobilisations financières (ANC)	0	0	-1	0	0
Immobilisations financières brutes	4 491	0	-3	0	4 488

Provisions en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Créances rattachées à des participations - Prov.	0			0	0
Autres immobilisations financières - Prov.(ANC)	0				0
Provisions	0			0	0

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Titres de participation	4 420				4 420
Créances rattachées à des participations (ANC)	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements (ANC)	71		-2		68
Autres immobilisations financières (ANC)	0	0	-1	0	0
Immobilisations financières nettes	4 491	0	-3	0	4 488

Les titres de participations non consolidés correspondent à une participation minoritaire d'INTEGRAL MEDICAL SOLUTIONS (IMS), société holding de tête d'un groupe de sociétés dans le secteur de la santé fortement investi dans la gestion d'hôpitaux en Amérique Latine et en Afrique.

3.4 Stocks

STOCKS ET EN-COURS

	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2023	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2022
Stocks de matières premières et autres appro.	110		110	76		76
Stocks de marchandises	5 357	1 064	4 292	5 037	1 183	3 854
Total stocks et en-cours	5 466	1 064	4 402	5 112	1 183	3 929

Le stock correspond à des marchandises prêtes à être vendues.

La provision pour dépréciation concerne certains lots de produits arrivés en fin de péremption, obsolètes, devant-être mis au rebut ou dont le numéro de marquage CE ne permet plus d'envisager une commercialisation. Elle concerne également des dépréciations pour rotation lente.

Une mise au rebut de stocks obsolètes (provisionnés à 100% au 31 décembre 2022) a été réalisée pour un montant de 363 K€ au 30 juin 2023.

3.5 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES CLIENTS

Par nature	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2023	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	2 718	122	2 596	1 968	101	1 867
Clients douteux	122		122	101		101
Clients Factures à émettre	0		0	-84		-84
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 840	122	2 718	1 985	101	1 884

Les utilisateurs finaux des produits des sociétés du Groupe sont des hôpitaux et cliniques qui ont des délais de paiements particulièrement longs, notamment dans certains pays. Ceci est la raison du volume de l'en-cours clients.

Au 31 décembre 2023, le montant total des clients douteux s'élève à 121 664 euros entièrement dépréciés.

3.6 Actifs d'impôts différés

Les déficits fiscaux s'élèvent à 36 M€ au 31 décembre 2023. Ils n'ont pas fait l'objet d'activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

A ce titre et par cohérence, les impôts différés issus des retraitements de consolidation et des différences temporaires (non significatives) n'ont également pas été comptabilisés.

3.7 Autres créances

AUTRES CREANCES

Par nature	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2023	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2022
Créances sociales	26		26	11		11
Autres créances fiscales (hors IS)	623		623	318		318
Fournisseurs avoirs à recevoir	9		9	1		1
Débiteurs divers (AC)	41		41	56		56
Etat - Impôts sur les bénéfices	170		170	226		226
Charges constatées d'avance	140		140	174		174
Charges à répartir	225		225			
Ecart de conversion actif	0		0	0		0
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	1 234		1 234	787		787

Au 31 décembre 2023, le crédit d'impôt recherche (CIR) s'élève à 165 532 euros et le crédit impôt innovation (CII) à 4 778.73 euros.

Les crédits d'impôt recherche et crédit d'impôt innovation ont été classés en Autres Produits.

3.8 Disponibilités

TRESORERIE NETTE

	31/12/2023	31/12/2022
VMP Détenues jusqu'à échéance		
VMP détenues à des fins de transaction		
VMP sur actions propres		
VMP disponibles à la vente		
Disponibilités	1 799	5 525
Total trésorerie active	1 799	5 525
Concours bancaires courants	4	
Total trésorerie passive	4	
Total	1 795	5 525

3.9 Capital Social

Le capital au 31 décembre 2023 est composé de 143 029 563 actions de 0,002 euro chacune, il s'élève à 286 059 euros.

Le Conseil d'administration du 12 Juillet 2021, sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 8 Mars 2021, avait décidé de la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites composé d'un nombre maximum de 1 458 278 239 actions gratuites, soit 10 % du capital social de la Société au jour de la décision en faveur de l'ensemble des membres du comité de direction tel que composé à la date de la décision.

Les conditions de présence à la date d'expiration de la période d'acquisition au 12 juillet 2022, et d'atteinte de conditions de performance collective (50%) et individuelle (50%) spécifique à chaque manager concerné par le plan ayant été remplies, l'attribution de 100% des actions a été acquise le 12 juillet 2022. Un programme de rachat d'actions a permis d'attribuer les actions concernées. Celles-ci présentent un délai de conservation d'un an (jusqu'au 12 Juillet 2023).

3.10 Provisions

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Litiges (PNC)	19	1		20
Pertes de change (PNC)	0			0
Autres risques (PNC)	52	65	-49	68
Provisions Pour Risques	72	66	-49	89
Pensions et obligations similaires (PNC)	167	48	-18	197
Provisions pour charge	167	48	-18	197
Total	238	114	-66	286

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principales données actuarielles suivantes :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Age de départ	64 ans - Président 67 ans	62 ans - Président 67 ans
Taux d'actualisation	3,17%	3,77%
Taux de croissance de salaires	0%	0%
Taux de charges sociales	44% à 45% cadres – 28% à 37% employés	44% cadres - 22% employés
Table de mortalité	Insee 2018-2020	Insee 2016-2018
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%

Pour rappel, le Groupe a opté pour la méthode préférentielle : les engagements des sociétés du Groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges pour 197 K€ au 31 décembre 2023 contre 167 K€ au 31 décembre 2022.

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les engagements à provisionner à la clôture sont calculés sur la base du salaire des salariés à l'âge de la retraite et sur la base de l'ancienneté de chaque salarié à la clôture par rapport à son ancienneté à l'âge de la retraite. Les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.17% au 31 décembre 2023 (3.77% au 31 décembre 2022) ;
- Table de mortalité : selon Insee 2018-2020 au 31 décembre 2023 (Insee 2016-2018 au 31 décembre 2022)
- Taux de rotation du personnel moyen au 31 décembre 2023 (faible au 31 décembre 2022)

3.11 Emprunts et dettes financières

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Valeurs en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Autres emprunts obligataires (PNC)		3 078			-2 588	490
Emprunts auprès des établissements de crédit (PNC)	1 186	1 500	-605		-3	2 078
Dettes rattachées à des participations (PNC)		0				0
Garantie	-10					-10
Dettes financières relatives au crédit bail (PNC)	49			-8		41
Intérêts sur autres emprunts et dettes assimilées	7	-7				
Mobilisation de créances nées à l'étranger	200	-200				
Concours bancaires courants		4			0	4
Emprunts et dettes financières par nature	1 431	4 374	-613		-2 590	2 603

Échéancier des dettes financières :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Echéances	Moins 1 an	1 a 5 ans	+ 5 ans
Autres emprunts obligataires (PNC)	490		
Emprunts auprès des établissements de crédit (PNC)	436	735	906
Garantie	-10		
Dettes Financières relatives au crédit bail (PNC)	8	32	1
Concours bancaires courants	4		
Emprunts et dettes financières par échéance	928	767	908

Les emprunts bancaires ont des échéances qui s'étalent entre 2023 et 2031.

Sur 2023, le Groupe a souscrit à un nouvel emprunt de 1.5 M€. Il porte intérêts au taux annuel de 5%. Certains emprunts bancaires sont assortis de clauses de ratios financiers (« covenant »).

A la clôture, le Groupe comptabilise également un emprunt obligataire pour 490 K€.

3.12 Dettes d'exploitation

PASSIFS CIRCULANTS

	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs	1 607	1 578
Factures non parvenues	1 209	957
Clients Avoirs à émettre	0	
Dettes sociales	1 146	1 144
Dettes fiscales (hors IS)	322	115
Comptes courants créditeurs	9	9
Dettes diverses	3	4
Produits constatés d'avance	-13	1
Compte de liaison passif	9	0
Ecart de conversion passif	76	210
Par nature	4 369	4 020

	Moins 1 an	1 a 5 ans
Fournisseurs	1 607	
Factures non parvenues	1 209	
Clients Avoirs à émettre	0	
Dettes sociales	1 146	
Dettes fiscales (hors IS)	322	
Comptes courants créditeurs	9	
Dettes diverses	3	
Produits constatés d'avance	-13	
Compte de liaison passif	9	
Ecart de conversion passif	76	
Par échéances	4 369	

Note 4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe Spineway conçoit, fabrique et commercialise des gammes d'implants et d'ancillaires (instruments) chirurgicaux innovants destinés à traiter les pathologies sévères de la colonne vertébrale.

	31/12/2023		31/12/2022	
Ventes de marchandises France	2 921	28%	1 902	26%
Ventes de marchandises Export, dont :	7 596	72%	5 527	74%
ASIE	1 696	22%	1 366	25%
EUROPE	2 254	30%	1 003	18%
AMERIQUE LATINE	3 132	41%	2 548	46%
MEA	514	7%	609	11%
Chiffre d'affaires	10 517	100%	7 428	100%

4.2 Autres produits

DETAILS DES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2023	31/12/2022
Production immobilisée	668	874
Subventions d'exploitation		116
Autres produits d'exploitation	3	1
Crédit d'impôt recherche	170	226
Détail des produits d'exploitation	842	1 217

Les autres produits sont principalement constitués du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation de la société française.

4.3 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER

	31/12/2023	31/12/2022
Produits des participations		1
Revenus des autres créances et VMP	-3	201
Gains de change financiers	5	2
Autres produits financiers	4	2
Reprises fin. prov. autres immo financières		-142
Reprises fin. provisions sur VMP		-1
Reprises fin. provisions pour risques et charges		167
Total des produits financiers	6	231
Intérêts et charges financières	-66	-38
Escomptes accordés	0	
Pertes de change financières	-12	-9
Autres charges financières	-963	
Dotations fin. prov. immobilisations financières		0
Dotations fin. prov. risques et charges		0
Compte de liaison financier	0	0
Total des charges financières	-1 041	-46
Résultat financier	-1 035	184

Le résultat financier comprend des intérêts des emprunts bancaires, des provisions et reprises de provisions.

Au 31 décembre, le résultat financier comprend également des charges financières au titre du « subscription discount » et du mécanisme de compensation contractuel liées au contrat Negma.

4.4 Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	18	10
Tansferts de charges exceptionnelles		337
Produits de cession immobilisations financières		0
Reprises except. prov. pour risques et charges		140
Reprises except. prov. immobilisations incorp.	0	
Reprises except. provisions sur titres		-101
Reprises except. provisions sur stocks	251	
Total des produits exceptionnels	269	386
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-393	0
Charges sur exercices antérieurs	-36	-55
Autres charges exceptionnelles	-481	-426
VNC des immobilisations corporelles cédées	1	2
VNC des immobilisations financières cédées		0
Dotations except. prov. pour risques et charges	-1	
Dotations except. prov. immobilisations incorp.	-317	
Dotations except. prov. immobilisations corp.		-19
Total des charges exceptionnelles	-1 226	-498
Résultat exceptionnel	-957	-112

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

Au 31 décembre 2023, le résultat exceptionnel est en particulier constitué :

- D'une charge pour mise au rebus de stock obsolète pour 363 K€ compensée par une reprise exceptionnelle de provision pour dépréciation des stocks de 363 K€ ;
- De charges liées à la réorganisation de la filiale Spine Innovations suite à son intégration dans le Groupe.

Les charges exceptionnelles comprennent également des frais de conseils et honoraires exceptionnels pour 230K.

4.5 Résultat par action

Ce résultat par action a été déterminé en référence à l'avis OEC n°27.

RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat Net de l'Ensemble Consolidé	-6 510	-3 137
Résultat Net part du groupe	-6 510	-3 137
Nombre d'actions	143 029 564	3 642 198
Nombre moyen pondéré d'actions	15 943 642	22 903 081 777
Nombre de bons attribués non encore exercés	86 919	3 295 772 472
Nombre d'actions nouvelles pouvant être créées	13 701 334	6 127 451 970
Résultat par action	-0,00040829 €	-0,00000014 €
Résultat dilué par action	-0,00040829 €	-0,00000014 €

4.6 Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société.

L'ensemble de ces opérations a été recensé et leur incidence sur les comptes du Groupe est la suivante par nature et par partie liée :

SCI ALLPA

Cette SCI consent à la société SPINEWAY une sous-location pour un loyer annuel de 192 000 € HT.

4.7 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle permettrait d'identifier la situation des dirigeants.

4.8 Effectif moyen

EFFECTIFS DU GROUPE

	31/12/2023	31/12/2022
Cadres et professions supérieures	43	34
Techniciens et agents de maîtrise	6	6
Employés	5	10
Ouvriers		
Effectifs	54	50

4.9 Engagements financiers

ENGAGEMENTS HORS BILAN

	31/12/2023	31/12/2022
Avals donnés		
Cautions données	631	931
Contreparties données		
Avals reçus		
Cautions reçues		
Engagements hors bilan	631	931

Concernant les engagements donnés :

L'engagement de retraite supporté est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les 56K€ d'engagements donnés sont relatifs à un contrat de crédit-bail en cours.

Les 560 K€ de nantissement de fonds de commerce ont été accordés en contrepartie de l'emprunt de 500 K\$ souscrit auprès du Crédit Agricole.

Afin de garantir une garantie autonome à première demande, Spine Innovations a procédé au nantissement d'un montant de 15K euros.

Par ailleurs, dans le cadre de l'acquisition de Distimp, des compléments de prix (earn-out) sont prévus et dépendent de critères financiers précis (cf 3.1).

Concernant les engagements reçus :

Les engagements reçus sont nuls au 31 décembre 2023.